



REVUE *Beyra*

Revue des Sciences de la Communication,
du Langage, des Lettres et des Langues



ISSN-L : 3105-3238

ISSN-P : 3105-322X

Numéro : Décembre 2025



Email : revuebeyra@gmail.com
Site web : www.revuebeyra.net



REVUE BEYRA
Revue des Sciences de la Communication,
du Langage, des Lettres et des Langues

Revue électronique et semestrielle des Sciences et de la
Communication, du langage, des Lettres et Langues
ISSN-P: 3105-322X - ISSN-L: 3105-3238



REVUE BEYRA

Revue des Sciences de la Communication,
du Langage, des Lettres et des Langues



UFR des Lettres et des Arts
Université Peleforo GON
COULIBALY
(Korhogo - Côte d'Ivoire)

ÉQUIPE ÉDITORIALE

- **Directeur de Publication** : KOFFI Hamanys Broux De Ismaël, Maître de Conférences
- **Directeur de Rédaction en Chef** : KOUAME Koia Jean Martial, Professeur Titulaire
- **Directeur de Rédaction** : KOUASSI Konan Stanislas adjoint, Maître de Conférences

COMITE DE RÉDACTION

- KOUASSI Konan Stanislas
- KOFFI Hamanys Broux De Ismaël
- YAO Koffi Armand
- KOUASSI Kouakou Jean Michel

COMITE DE LECTURE

1. KADJA Sahoun Francis
2. SIKA Kouamé Prosper
3. KAMAGATÉ Ouattara Bakary
4. COULIBALY Sirabana
5. YAVO Doffou Brice Anicet
6. WAHI Djokouri Innocent
7. KOUADIO Xavier
8. COULIBALY Daouda
9. KOUAKOU Brou Médard
10. KOUASSI N'dri Maurice
11. YAO Koffi Armand
12. KAMAGATE Vahama
13. AGNEY Ahou Florence
14. KOUAKOU Francis Pacôme
15. ABAKA Kouassi Gérard

COMITE SCIENTIFIQUE

1. Prof. ABOLOU Camille Roger, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
2. Prof. IRIE Bi Gohy Mathias, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
3. Prof. KOUAMÉ Koia Jean Martial, Université Félix Houphouët Boigny (Côte d'Ivoire)
4. Prof. ABOA Abia Alain Laurent, Université Félix Houphouët Boigny (Côte d'Ivoire)
5. Prof. OULAI Jean-Claude, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
6. ADOU Kouadio Antoine, Université Peleforo GON COULIBALY (Côte d'Ivoire)
7. GBAKRÉ Andoh Jean Marie, Université Peleforo GON COULIBALY (Côte d'Ivoire)
8. SILUE Gnénébelougo, Université Peleforo GON COULIBALY (Côte d'Ivoire)



9. GACHA Franck-Gautier, Université Peleforo GON COULIBALY (Côte d'Ivoire)
10. ASSANVO Amoikon Dyhie, Université Félix Houphouët Boigny (Côte d'Ivoire)
11. NIAMKEY Aka, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
12. TAPÉ Jean-Martial, Université Félix Houphouët Boigny (Côte d'Ivoire)
13. GOKRA Dja André Ouréga Junior, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
14. GNAYORO Jean Florent Romaric, Université Peleforo GON COULIBALY (Côte d'Ivoire)
15. TOPPE Eckra Lath (Côte d'Ivoire)
16. KOUACOU N'goran Jacques, Université Félix Houphouët Boigny (Côte d'Ivoire)

Marketing & Publicité : Dr N'GUESSAN Dedou G. F. / Dr ESSÉ Kotchi Katin Habib

Web Master / Infographie : Sanguen KOUAKOU



PRESENTATION DE LA REVUE BEYRA

BEYRA est l'appellation en langue baoulé (Centre de la Côte d'Ivoire) du Touraco vert. Il s'agit d'un bel oiseau des savanes qui se caractérise par sa grande beauté. En outre, cet oiseau au chant mélodieux et au beau plumage multicolore se présente comme le symbole de la beauté et du brassage. L'harmonie des couleurs que renferme son plumage constitue une source d'inspiration intarissable. Elle invite à s'inscrire dans une dynamique interculturelle et interdisciplinaire au bénéfice de la science.

Ainsi à l'image de ce bel oiseau, la Revue interdisciplinaire BEYRA ambitionne de publier des articles scientifiques inédits au confluent des Sciences de la Communication, du Langage, des Lettres et des Langues. Logée au sein de l'UFR des Lettres et des Arts de l'Université Peleforo GON COULIBALY, la Revue interdisciplinaire BEYRA publie des contributions théoriques ou des résultats de recherches de terrain des Chercheurs, Enseignants-Chercheurs et Étudiants des champs disciplinaires ci-dessus énumérés.

La Revue scientifique interdisciplinaire BEYRA transcende les frontières pour donner la possibilité aux Chercheurs, Enseignants-Chercheurs et Etudiants de tous les horizons de soumettre des travaux originaux et inédits. Dans cette dynamique, la Revue interdisciplinaire BEYRA lance pour chaque numéro des appels à contributions à travers les canaux de diffusion existants.

RECOMMANDATIONS AUX AUTEURS & DISPOSITIONS PRATIQUES

La Revue scientifique BEYRA est une revue électronique semestrielle qui publie des articles originaux en Sciences de la Communication, du Langage, des Lettres et des Langues.

Modalités de soumission

Les propositions de contribution doivent comprendre :

- le titre envisagé (Times New Roman, taille 20, caractères d'imprimerie, centré) ;
- le nom et le (s) prénom (s) (Times New Roman, taille 12, Premières lettres en majuscule, centré);
- le rattachement institutionnel et les coordonnées (e-mail) du ou des auteurs ;
- deux résumés en français et en anglais (250 mots maximum, interligne simple) ;
- 5 à 7 mots-clés en français et en anglais ;
- le texte complet (7600 mots maximum), en version Word, Times New Roman 12, interligne simple.

Tout paragraphe est nécessairement marqué par un alinéa d'au moins un (01) cm à gauche pour la première ligne.

NORMES DE RÉDACTION ET DE PRÉSENTATION

Toutes les contributions doivent adopter, pour la rédaction, les NORMES CAMES (NORCAMES/LSH adoptées par le CTS/LSH, le 17 Juillet 2016 à Bamako, lors de la 38ème session des CCI) concernant la rédaction des textes en Lettres et Sciences humaines).

Extrait NORCAMES (Lettres et sciences humaines)

La structure d'un article scientifique en lettres et sciences humaines se présente comme suit:

- Pour un article qui est une contribution théorique et fondamentale : Titre, Prénom (s) et Nom de l'auteur, Institution d'attache, Adresse électronique, Résumé en Français [250 mots maximum], Mots clés [7 mots maximum], [Titre en Anglais] Abstract, Keywords, Introduction (justification du thème, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approche), Développement articulé, Conclusion, Bibliographie.
- Pour un article qui résulte d'une recherche de terrain : Titre, Prénom et Nom de l'auteur, Institution d'attache, adresse électronique, Résumé en Français [250 mots au plus], Mots clés [7 mots au plus], [Titre en Anglais], Abstract, Keywords, Introduction, Méthodologie, Résultats et Discussion, Conclusion, Bibliographie.
- Les articulations d'un article, à l'exception de l'introduction, de la conclusion, de la bibliographie, doivent être titrées, et numérotées par des chiffres (exemples : 1.; 1.1. ; 1.2 ; 2. ; 2.2. ; 2.2.1 ; 2.2.2. ; 3. ; etc.). (Ne pas automatiser ces numérotations)

Les passages cités sont présentés en romain et entre guillemets (Pas d'Italique donc !). Lorsque la phrase citant et la citation dépassent trois (03) lignes, il faut aller à la ligne, pour présenter la citation (interligne 1) en romain et en retrait, en diminuant la taille de police d'un point.

Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon les cas, de la façon suivante : – (Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms de l’auteur. Nom de l’Auteur, année de publication, pages citées) ; – Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms de l’auteur. Nom de l’Auteur (année de publication, pages citées).

Exemples :

– En effet, le but poursuivi par M. Ascher (1998, p. 223), est « d’élargir l’histoire des mathématiques de telle sorte qu’elle acquière une perspective multiculturelle et globale (...), d’accroître le domaine des mathématiques : alors qu’elle s’est pour l’essentiel occupée du groupe professionnel occidental que l’on appelle les mathématiciens (...) ».

– Pour dire plus amplement ce qu’est cette capacité de la société civile, qui dans son déploiement effectif, atteste qu’elle peut porter le développement et l’histoire, S. B. Diagne (1991, p. 2) écrit :

Qu’on ne s’y trompe pas : de toute manière, les populations ont toujours su opposer à la philosophie de l’encadrement et à son volontarisme leurs propres stratégies de contournements. Celles-là, par exemple, sont lisibles dans le dynamisme, ou à tout le moins, dans la créativité dont sait preuve ce que l’on désigne sous le nom de secteur informel et à qui il faudra donner l’appellation positive d’économie populaire.

- Le philosophe ivoirien a raison, dans une certaine mesure, de lire, dans ce choc déstabilisateur, le processus du sous-développement. Ainsi qu’il le dit :

le processus du sous-développement résultant de ce choc est vécu concrètement par les populations concernées comme une crise globale : crise socio-économique (exploitation brutale, chômage permanent, exode accéléré et douloureux), mais aussi crise socio-culturelle et de civilisation traduisant une impréparation sociohistorique et une inadaptation des cultures et des comportements humains aux formes de vie imposées par les technologies étrangères. (S. Diakité, 1985, p. 105).

Les sources historiques, les références d’informations orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page.

Les divers éléments d’une référence bibliographique sont présentés comme suit : NOM et Prénom (s) de l’auteur, Année de publication, Zone titre, Lieu de publication, Zone Éditeur, pages (p.) occupées par l’article dans la revue ou l’ouvrage collectif. Dans la zone titre, le titre d’un article est présenté en romain et entre guillemets, celui d’un ouvrage, d’un mémoire ou d’une thèse, d’un rapport, d’une revue ou d’un journal est présenté en italique. Dans la zone Éditeur, on indique la Maison d’édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l’édition (ex : 2^{de} éd.).

Ne sont présentées dans les références bibliographiques que les références des documents cités. Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur. Par exemple :

Références bibliographiques

AMIN Samir, 1996, *Les défis de la mondialisation*, Paris, L'Harmattan.

AUDARD Cathérine, 2009, *Qu'est-ce que le libéralisme ? Éthique, politique, société*, Paris, Gallimard.

BERGER Gaston, 1967, *L'homme moderne et son éducation*, Paris, PUF.

DIAGNE Souleymane Bachir, 2003, «Islam et philosophie. Leçons d'une rencontre», *Diogène*, 202, p. 145-151. 4.

DIAKITÉ Sidiki, 1985, *Violence technologique et développement. La question africaine du développement*, Paris, L'Harmattan.

SOMMAIRE

Sciences de l'information et de la communication

- 1. Discours politique et développement en Côte d'Ivoire**
SIKA Kouamé Prosper et Coulibaly Sirabana..... 1-11
- 2. La radio : médium de communication, d'éducation et d'échanges culturels en Afrique et dans le monde**
KOFFI Hamanys Broux De Ismaël12-26
- 3. Perceptions et usages du téléphone mobile par les élèves du lycée municipal de Nabitenga**
SIMPORÉ Oumar et SANWIDI Jacob Boëyidwendé.....27-40
- 4. Communication et promotion de la langue ébrié en pays atchan : défis de la transmission intergénérationnelle pour un développement durable en Côte d'Ivoire**
Dre GBLIGA née AGBA Djoman Cynthia.....41-53
- 5. Les emojis en communication : un nouveau langage numérique**
Eba Victoria KAMENAN et Gnamian Marius-Joel KAMENAN.....54-63
- 6. Incidence de l'éducation et la communication dans la construction des perceptions du développement durable chez les étudiants de l'Université Peleforo GON COULIBALY**
KOUAKOU Francis Pacôme.....64-78
- 7. Intelligence artificielle et mondialisation des cultures**
WAHOGNIN Laurent Ouattara et TOUMAN Kouadio Hyppolite.....79-88

Grammaire et linguistique

- 8. Manifestations et incidences du contact de langues en Côte d'Ivoire**
KOUASSI Konan Stanislas.....90-102
- 9. Humour et dédramatisation du réel dans les œuvres romanesques : cas des soleils des indépendances de Ahmadou Kourouma**
KAMAGATÉ Ouattara Bakary.....103-116
- 10. Les effets syntaxiques et esthétiques de l'asyndète dans *fer de lance* de Zadi Zaourou**
BLÉHI Dally Éric.....117-130
- 11. Identification des situations communicationnelles associées aux attitudes posturales, mimiques et gestuelles chez les TSA scolarisés en primaire de Côte d'Ivoire**
Serge Abdul Privat ZAMBLÉ.....131-139
- 12. L'effet paradoxal du suivi post-implant cochléaire : régler et rééduquer ne suffit pas. Étude ivoirienne sur le développement du langage**
Jean Philippe BOKO et Koia Jean Martial KOUAME.....140-152



- 13. L'adaptation des manuels de français du primaire aux réalités sociolinguistiques ivoiriennes : enjeux didactiques et perspectives**
KOUMA Affoua Blandine Alexandra.....153-159
- 14. Perception et prise en charge des enfants dyspraxiques vivant dans un environnement bilingue en Côte d'Ivoire**
Akesse Patricia Marie N'ZI,
Abenan Tamia Elisabeth ADOU.....160-167
- 15. La place de l'orientation professionnelle dans le processus d'apprentissage des élèves du secondaire en Côte d'Ivoire**
KOUASSI Amlan Foué Prisca.....168-178
- 16. Les enseignants de français au secondaire en Côte d'Ivoire : quels contenus et enjeux pour leur formation continue ?**
DIOUA Louis Slène.....179-188

Littératures et civilisations

- 17. L'échec au théâtre et ses résonances héroïques : cas de *Soundjata, lion du manding* de Laurent Gbagbo**
KOUASSI Kouakou Jean-Michel.....190-204
- 18. La polyvalence des personnages dans le théâtre de Kossi Efoui : modalité d'émergence d'une conscience prométhéenne**
Sogotiènin Ramata TRAORÉ.....205-219
- 19. L'étranger dans *L'affaire Lerouge* d'Émile Gaboriau : entre étrangeté et discours de proscription**
AHIOUA-ATSÉ Patricia.....220-229
- 20. Style et programmation spatiale dans le film *Buud yam* de Gaston Kaboré**
Abdoulaye SÉRÉ et Daouda DAO.....230-241

Langues

- 21. Social media and adolescents self-education in burkina faso: learning opportunities and information risks**
SORGHO/Zinsonne Félicité Marie Lucile.....244-257
- 22. The meaning of maya angelou's i know why the caged bird sings**
KONAN N'goran Clément et ADOUPO Acho Patrice.....258-269

PERCEPTIONS ET USAGES DU TÉLÉPHONE MOBILE PAR LES ÉLÈVES DU LYCÉE MUNICIPAL DE NABITENGA

SIMPORÉ Oumar

Conseiller d'éducation, École Normale Supérieure (ENS), Burkina Faso,
simporeoumardjara@gmail.com

SANWIDI Jacob Boéyidwendé

Enseignant chercheur à l'École Normale Supérieure (ENS), Burkina Faso,
jacob.sanwidi@ens-burkina.bf

Résumé

L'étude porte sur l'usage du téléphone portable par les élèves du post-primaire et du secondaire au Lycée Municipal de Nabitenga, au Burkina Faso, dans un contexte où les TICE sont encouragées par la loi d'orientation, mais où le règlement intérieur interdit les téléphones en établissement. Les chercheurs analysent la perception des élèves et des adultes scolaires (enseignants, administration) face à cette contradiction normative. Les données ont été recueillies par entretiens, questionnaires et revue documentaire. Les résultats montrent que 91,35% des élèves voient le téléphone comme un moyen de communication avec parents et amis, et 76,54% comme un outil de recherche documentaire sur internet. Toutefois, 59,25% le considèrent aussi comme un outil de distraction et 11,11% comme un moyen de tricherie. Les enseignants confirment ces usages : communication, soutien à la compréhension des cours, préparation d'exposés, mais aussi tricherie et divertissement. Malgré ces dérives, la majorité des répondants reconnaît la pertinence pédagogique du téléphone. Ainsi, 79,01% des élèves et 75% des enseignants se déclarent favorables à une révision du règlement intérieur pour autoriser une utilisation responsable et orientée vers les apprentissages.

Mots clés : Usage du téléphone portable, Enseignement post-primaire et secondaire, Perceptions des élèves, Technologie éducative, Apprentissage mobile.

PERCEPTIONS AND USES OF MOBILE PHONES BY STUDENTS AT THE MUNICIPAL HIGH SCHOOL IN NABITENGA

Abstract

The study focuses on mobile phone use among post-primary and secondary school students at the Lycée Municipal de Nabitenga in Burkina Faso, in a context where ICT in education is encouraged by policy but where school rules prohibit phones on campus. Researchers analyze the perceptions of students and school adults (teachers, administrators) regarding this regulatory contradiction. Data was collected through interviews, questionnaires, and documentary reviews. The results show that 91.35% of students see the phone as a means of communication with parents and friends, and 76.54% as a tool for conducting research on the internet. However, 59.25% also consider it a tool for distraction and 11.11% as a means of cheating. Teachers confirm these uses: communication, support for understanding lessons, preparation of

presentations, but also cheating and entertainment. Despite these abuses, the majority of respondents recognize the educational relevance of the telephone. Thus, 79.01% of students and 75% of teachers are in favor of revising the internal regulations to allow responsible and learning-oriented use.

Keywords: Cell phone use, Post-primary and secondary education, Student perceptions, Educational technology, Mobile learning.

Introduction

Au Burkina Faso, le mode d'utilisation des dispositifs mobiles d'information et de communication par les apprenants du système éducatif formel ne fait pas l'unanimité. Cette controverse se manifeste notamment par l'interdiction faite aux élèves d'utiliser les téléphones au sein des établissements scolaires par les autorités éducatives du Burkina Faso (Ministère de l'Éducation nationale et de l'Alphabétisation, 2018) en dépit des dispositions de la loi d'orientation de l'éducation (Assemblée Nationale, Loi n° 013-2007/AN, 2007) qui encourage l'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement (TICE). Face à cette situation paradoxale, E. Tapsoba (2021, p. 58) estime que « ce que les élèves peuvent obtenir ou perdre dans l'utilisation des réseaux sociaux se résume dans le mot « enjeux ». Ces enjeux peuvent se situer à plusieurs niveaux, éducationnels, pédagogiques ou même cognitifs. Pour illustrer cette complexité, E. Tapsoba (2021) fait une synthèse de la perception des enseignants sur l'usage des TIC où elle relève que ces derniers reconnaissent que les TIC facilitent leur travail et soutiennent l'apprentissage des élèves, tout en constatant que ces outils peuvent devenir source de divertissement et que les élèves peinent à en faire un usage approprié.

Cette problématique de l'usage des dispositifs mobiles par les élèves n'est pas spécifique au Burkina Faso et se retrouve dans d'autres contextes où des observations similaires ont été faites. K. R. Tokpodounsi (2011, cité dans A. Yessoufou et M. Abissi, 2017) relate qu'en dépit des affiches interdisant l'usage du téléphone mobile par les élèves dans les établissements scolaires du Bénin, force est de constater que certains élèves font usage de leur téléphone mobile en présence du professeur. Ce qui joue sur la concentration des élèves et peut perturber le bon déroulement du cours du professeur. S. Royant-Parola et al. (2018) estiment que l'usage des écrans numériques y compris les téléphones mobiles pendant la nuit sur une longue durée expose les jeunes à la lumière intense proche des yeux occasionne une action intense du spectre lumineux sur la rétine et que cela peut créer une désorganisation de la rythmicité circadienne mais aussi un effet éveillant qui diminue l'envie de dormir. A. G. Haoussa (2002, cité dans A. Yessoufou et M. Abissi, 2017) renchérit que malgré l'utilité du téléphone mobile, il occasionne une vraie dépendance auprès des jeunes utilisateurs du fait qu'ils passent beaucoup de temps sur leur portable à échanger des messages.

Ces pratiques s'inscrivent dans une transformation plus large du rapport des jeunes au numérique. C'est la raison pour laquelle J.-F. Bach et al. (2013, cité dans M. S. Landa, 2016, p. 53) affirment que « l'utilisation du téléphone mobile contribue à la modification de la représentation de l'espace-temps, des relations sociales ainsi qu'au rapport à l'information ».

Quant à M. S. Landa (2016, p. 53), elle affirme que « l'utilisation des appareils numériques contribue à l'affaiblissement des frontières espaces entre l'école et la maison ». Elle poursuit en déclarant que des élèves se dissimulent pour outrepasser la proscription de l'usage des téléphones mobiles en classe. J.-M. Toé (2010) considère le téléphone portable comme un outil propice à la pratique de la fraude dans le contexte scolaire.

Toutefois, cette vision est tempérée par des travaux qui mettent en avant des usages bénéfiques. Ainsi, pour S. Tisseron (2013), le téléphone portable est un outil d'information, d'expression et d'identité, permettant aux élèves de s'affirmer et servant de vecteur de connexion avec leurs pairs. Pour lui, les enseignants devraient plutôt privilégier une intégration judicieuse du téléphone en classe à son bannissement complet. Pour A. Boucher (2015, cité dans A. Yesssoufou et M. Abissi, 2017), le téléphone mobile a fait la preuve de son utilité, surtout dans les situations d'urgence et que ne devrait pas être proscrié à l'école. T. Karsenti et S. Collin (2011, cités dans M. Amri, 2017, p. 141) déclarent, quant à eux, que l'« on n'apprend plus uniquement du professeur et du livre. Internet est maintenant pour plusieurs la première source d'accès à la connaissance : il transforme de façon durable les manières de penser, d'enseigner et de communiquer avec les étudiants. »

En complément, certains travaux démontrent l'intérêt de mobiliser ces outils à des fins d'apprentissage. M. D. Roblyer et A. H. Doering (2010, cités dans L. Cipriano et H. Valentin, 2018) trouvent que l'utilisation de la technologie peut constituer un catalyseur favorisant une implication, une motivation et une productivité plus accrues chez les apprenants. C'est dans cette même dynamique que l'étude de M. Deboffe (2015) démontre l'utilité pour les élèves de se servir d'une application mobile dans l'apprentissage de leurs leçons. J. Pliya (2011, cité dans A. Yesssoufou et M. Abissi, 2017, p. 703) lance un appel à la jeunesse en ces termes :

Jeune béninois, si tu es devenu un « accro » de l'ordinateur, de l'Internet et des nouveaux médias, tu peux y trouver le bon et le meilleur pour t'édifier, te former, t'épanouir et aussi ce qui peut t'avilir, te dégrader, te corrompre... Sers-toi des médias pour te cultiver et devenir un homme équilibré, maître de ses passions, de ses émotions et de ses pensées.

S. Bax (2003, cité dans S. Koné, 2017) prône une implication des enseignants dans la normalisation de l'intégration du téléphone comme un outil pédagogique ordinaire. T. Birahim (2015, Cité dans M.-I. Ndayimirije et R. N. Bigawa, 2019), quant à lui, relativise en disant que les téléphones portables peuvent servir de support d'archivage, de stockage, de communication de données en plus de jouer une fonction d'éveil chez les apprenants.

Au Burkina Faso, alors que l'interdiction ministérielle de l'usage du téléphone mobile et assimilés par les élèves dans l'enceinte des établissements d'enseignement post-primaire et secondaire (Ministère de l'Éducation nationale et de l'Alphabétisation, 2018) n'explicite pas ses motivations, le Gouverneur de la région de la Boucle du Mouhoun justifie lui sa décision par les effets néfastes de l'usage des téléphones mobiles dans les établissements scolaires, notamment le manque de concentration des élèves, la perturbation du déroulement des cours et leur contribution aux échecs scolaires (B. P. Bassinga, 2024).

La présente étude est motivée par le constat d'un problème. Il y a un conflit évident qui se manifeste entre les réglementations juridiques régissant l'utilisation des technologies dans le cadre scolaire. La loi d'orientation de l'éducation, d'un côté, promeut l'emploi des TICE (Assemblée Nationale, Loi n° 013-2007/AN, 2007). En revanche, le règlement intérieur des établissements d'enseignement post-primaire et secondaire (Ministère de l'Éducation nationale et de l'Alphabétisation, 2018) interdit aux élèves d'utilisation du téléphone mobile et d'appareils assimilés à l'école. Au Lycée Municipal de Nabitenga les élèves ne respectent pas cette interdiction.

Face à ce paradoxe entre réglementation et pratiques, la question centrale qui guide cette recherche est la suivante : quelle est la perception des élèves du post-primaire et du secondaire du Lycée Municipal de Nabitenga concernant l'utilisation du téléphone portable dans leur vie éducative et sociale, étant donné qu'une interdiction réglementaire existe ?

Pour répondre à cette interrogation, cette étude se donne pour objectif d'examiner comment des élèves du post-primaire et du secondaire du Lycée Municipal de Nabitenga perçoivent l'utilisation du téléphone mobile dans leur milieu scolaire et social, en relation avec les règles actuelles. Il s'agit précisément de saisir la signification et les représentations du téléphone portable chez ces élèves, de cerner les dangers perçus associés à son utilisation en milieu scolaire, et d'examiner leurs points de vue sur l'interdiction d'usage dans le cadre scolaire.

Comme hypothèse, nous postulons que le téléphone mobile, bien qu'il soit considéré comme un moyen d'apprentissage utile, reste dangereux dans le cercle scolaire et nécessite un encadrement efficace des différents acteurs du système éducatif.

Nous faisons recours aux théories du déterminisme technologique et du constructivisme social comme fondements de cette étude. Analysant ces deux théories, G. Valenduc (2005, p. 5) déclare ceci : « Le déterminisme technologique postule que la technologie détermine les effets, positifs ou négatifs, qu'elle induit dans la société ». Il oppose à cette dernière théorie le constructivisme social qui « ... affirme que la technologie n'a pas d'existence autonome, qu'elle n'est que la matérialisation de rapports sociaux et qu'elle est intégralement construite et déterminée par le social. » (G. Valenduc (2005, p. 6).

D'une part, le déterminisme technologique nous permet d'analyser l'influence des téléphones portables sur les pratiques sociales et scolaires des élèves. Selon cette théorie, la technologie a un impact significatif sur les comportements, les interactions et les normes dans le cadre scolaire. D'autre part, le constructivisme social nous permet de comprendre que l'utilisation de la technologie n'est jamais simplement déterminée par la technologie en soi : elle découle d'une élaboration collective et d'interactions sociales impliquant les élèves, leurs camarades, les professeurs et le cadre institutionnel. G. Valenduc (2005, p. 7), explorant la relation entre ces deux théories déclare ce qui suit : « Reconnaître que ces deux influences s'enchevêtrent, c'est se situer dans une optique de coévolution de la technologie et de la société ».

1. Méthodologie

Nous avons adopté pour cette étude une approche méthodologique mixte qui combine des méthodes de recherches qualitatives et quantitatives. Cela permet aux résultats de l'étude de « fournir une meilleure compréhension du phénomène étudié et améliorer la description » (M. Anadón, 2019, p. 106).

1.1. Présentation synthétique de la zone d'étude

La zone d'étude est la ville de Ouagadougou, la capitale politique du Burkina Faso. La commune urbaine de Ouagadougou est le chef-lieu de la province du Kadiogo, elle-même située dans la région du Kadiogo. La ville de Ouagadougou compte douze (12) arrondissements et cinquante-cinq (55) secteurs. Ouagadougou compte 2 415 266 d'habitants selon les résultats du cinquième Recensement Général de la Population et de l'Habitation (5e RGPH), réalisé en 2019, soit 11,8% de la population totale du pays et 45,1% de la population urbaine du pays (Institut national de la statistique et de la démographie, 2022). Le choix du lycée municipal de Nabitenga se justifie par sa position géographique. Ouvert en octobre 2013 par l'arrêté ministériel N°2013/533/SG/DESG/DESGPU du 4 novembre 2013 portant ouverture de lycées municipaux, l'établissement compte de nos jours, quatorze (14) classes abritant mille cent trente-quatre (1134) élèves dont 486 garçons et 648 filles répartis de la classe de sixième à la classe de terminale. Il est à cheval entre une zone d'habitation spontanée et une zone aménagée. Il est donc fréquenté par des élèves de différentes couches sociales.

1.2. Méthodes de collecte de données

Nous avons collecté des données qualitatives et quantitatives auprès des participants au moyen de guides d'entretien et de questionnaires. Nous avons également procédé à une revue documentaire.

1.2.1. Revue documentaire

Les documents sur la réglementation des structures éducatives au Burkina Faso, les mémoires, articles et ouvrages traitant de notre sujet constituent notre première source d'information. C'est l'ensemble des documents en support papier ou numérique traitant de l'utilisation du téléphone mobile en milieu scolaire par les élèves. Ainsi, nous avons pu consulter des textes administratifs, des publications scientifiques, des articles de presse, des rapports et des mémoires. En plus des visites dans les bibliothèques et sur internet, nous avons sollicité des informations documentaires aux personnes ressources lors de nos entretiens. La revue documentaire est importante en ce sens qu'elle permet au chercheur de comprendre les facettes et l'objet de son étude.

1.2.2. Questionnaire

Nous avons dressé un questionnaire composé d'un ensemble de questions formées sur la base de l'objectif de notre recherche. Quelques questions ouvertes ont été posées également

pour mieux recueillir les opinions des enquêtés. Cet outil est conçu de sorte à garder l'identité des enquêtés dans l'anonymat et cela a permis de mettre à l'aise les personnes interrogées et les encouragées à répondre à nos questions de manière franche et sans pression. Le questionnaire est adressé aux élèves, au personnel enseignant, aux parents d'élèves et aux agents du service de la vie scolaire. Il englobe cinq domaines thématiques : (1) les données sociodémographiques des intervenants ; (2) la possession d'un téléphone mobile (modèle, modes d'obtention, durée d'utilisation) ; (3) l'utilisation (régularité, activités effectuées, durée d'écran, usage en classe et à domicile) ; (4) les perceptions et effets (bénéfices, désavantages, incidence sur la performance académique et les interactions sociales) ; (5) la législation (compréhension des règles, sanctions, stratégies pour contourner les règles, propositions d'amélioration).

1.2.3. Guide d'entretien

Un guide d'entretien semi-directif a été conçu dans le but de recueillir l'opinion du chef d'établissement, du censeur, du conseiller principal d'éducation et de l'intendante sur la question. Son élaboration s'est axée sur cinq grandes parties qui sont, entre autres, l'identification, la perception du téléphone chez l'élève, l'usage du téléphone par les élèves et l'impact du téléphone mobile sur la vie scolaire et sociale de l'apprenant.

2. Résultats

Les résultats de la présente étude sont présentés de façon thématique. Avant d'aborder ces résultats, intéressons-nous aux statistiques de la collecte des données.

2.1. État de la collecte des données

Le tableau ci-après représente la situation de l'étude en fonction du type d'outil de collecte de données utilisé.

Tableau 1 : Répartition des participants par outil de collecte

Outil de collecte	Catégories de personnes enquêtées	Nombre de personnes enquêtées
Questionnaires	Élèves du post-primaire	104
	Élèves du secondaire	58
	Personnel enseignant	20
	Agents de la Vie Scolaire	06
	Parents d'élèves	14
	Sous-total	202
Guide d'entretien	Proviseur	01
	Censeur	01
	Conseillère Principale d'Éducation	01
	Intendante	01
	Sous-total	04
Total général		206

Source : données collectées par les auteurs (2025)

Le Tableau 1 indique la situation du public interrogé au cours de l'enquête. Le nombre des participants à cette étude est de 206 dont 202 ayant répondu aux questionnaires et quatre (4) aux entretiens.

2.2. Le téléphone mobile, un outil d'apprentissage et de communication

La situation des élèves interrogés possédant un téléphone portable ou non se présente dans le tableau ci-après.

Tableau 2 : État de possession du téléphone mobile chez les élèves interrogés

Possession	Nombre de réponse			Pourcentage		
	Post-primaire	Secondaire	Total	Post-primaire	Secondaire	Total
Élève possédant un téléphone	83	52	135	10,97%	14,28%	12,05%
Élève sans téléphone	21	06	27	02,77%	01,64%	02,41%

Source : données collectées par les auteurs (2025)

Le Tableau 2 montre que sur les cent soixante-deux (162) élèves interrogés, quatre-vingt-trois (83) du post-primaire ont un téléphone mobile contre cinquante-deux (52) au secondaire soit un taux de possession global du téléphone de 12,05% dont 10,97% au post-primaire et 14,28% au secondaire. La perception que les élèves ont du téléphone mobile se résume sous quatre (4) angles qui sont, entre autres, le téléphone mobile comme un outil d'apprentissage, un moyen de communication, de distraction, etc. Cent vingt-quatre (124) élèves interrogés sur cent soixante-deux (162) enquêtés estiment que le téléphone mobile est un outil de recherche soit 63,46 % des élèves du post-primaire et la totalité de ceux du secondaire. La proportion des élèves considérant le téléphone mobile comme un moyen de communication est de 91,35%. En outre, 59,25% des enquêtés le conçoivent comme un outil de distraction. Ce qui se résume dans le tableau ci-dessous :

Tableau 3 : perceptions des élèves du téléphone mobile

Perception	Nombre de réponse			Pourcentage		
	Post-primaire	Secondaire	Total	Post-primaire	Secondaire	Total
Outil de recherche	66	58	124	63,46%	100%	76,54%
Moyen de communication	90	58	148	86,53%	100%	91,35%
Outils de distraction	84	12	96	80,76%	20,68%	59,25%
Moyen de tricherie	12	06	18	11,53%	10,34%	11,11%

Source : données collectées par les auteurs (2025)

Le Tableau 3 présente différents résultats témoignant des multiples motivations que les apprenants ont dans l'usage des téléphones mobiles et assimilés dans le domaine scolaire. C'est ainsi que 91,35% des élèves interrogés estiment que le téléphone mobile est un moyen de communication avec leurs parents et avec leurs amis. C'est dans ce sens que l'enquêté G3 fait cette déclaration : « le téléphone me permet d'appeler mes parents en cas d'urgence ». Pour l'enquêté G58, « le téléphone mobile est un moyen de communication qui permet de faire également des affaires pendant les vacances ». Concernant la facilitation de l'accès aux connaissances, 76,54% des élèves interrogés affirment que le téléphone mobile est un outil qui leur permet d'effectuer des recherches documentaires sur internet. C'est dans cette dynamique que l'élève G56 affirme ceci : « le téléphone mobile est comme mon deuxième professeur, vu qu'il m'aide à accéder aux connaissances ». Quant à l'élève G22, « le téléphone mobile représente un outil d'apprentissage de l'anglais et d'autres langues ». Abondant dans le même sens, l'élève B61 estime ceci : « le téléphone mobile représente une bibliothèque pour moi ». Par ailleurs 59,25 % des élèves enquêtés estiment que le téléphone mobile est un outil de distraction contre 11,11% qui pensent qu'il est un moyen de tricherie au regard des multiples fonctionnalités qu'il offre aux apprenants. C'est ainsi que l'élève G12 fait cette déclaration : « le téléphone représente pour moi un objet de distraction qui joue sur l'attention des élèves ». Cependant l'élève G39 trouve que : « le téléphone est un outil qui peut favoriser la tricherie pendant les devoirs ». Si pour certains apprenants le téléphone mobile constitue un moyen de distraction et de fraude lors des évaluations, il demeure un outil qui contribue à la construction du savoir et au maintien de liens sociaux et scolaires.

De leur côté, tous les 20 enseignants interrogés estiment que les élèves utilisent des téléphones mobiles pour émettre et recevoir des appels provenant de leurs parents ou de leurs camarades. Ils déclarent également que les élèves utilisent leur téléphone mobile pour faire des recherches dans le but de faciliter leur compréhension des cours et à préparer des exposés de groupe. Contrairement aux élèves interrogés, la totalité des enseignants enquêtés affirment que le téléphone portable constitue un moyen de distraction qui affecte l'attention des élèves. On peut noter que 18 professeurs sur 20 interrogés estiment que la majorité des élèves possèdent un téléphone mobile dans l'enceinte de l'établissement, malgré l'interdiction. La totalité des enseignants interrogés ont affirmé que certains élèves utilisent leur téléphone mobile pour tricher lors des évaluations. Pour tricher, des élèves envoient des photos d'épreuves à d'autres personnes qui à leur tour renvoient la correction. Certains tricheurs interrogent directement des applications d'intelligence artificielle. L'affirmation de l'enquêté T13 corrobore cet état de fait : « des élèves utilisent leurs téléphones mobiles pour consulter les intelligences artificielles pendant les devoirs et d'autres photographient ou scannent les cours dans le but de tricher pendant les évaluations ». L'enseignant E2 pense plutôt que : « les élèves utilisent principalement leurs téléphones mobiles pour des jeux de loisir et pour visualiser les images insolites ».

De plus, 10 parents d'élèves sur les 14 interrogés nous ont confié que les élèves utilisent leurs téléphones pour passer des appels et échanger des messages. Selon 42,85% des parents

d'élèves, ces derniers font usage de leur téléphone pour accéder aux réseaux sociaux. Ils sont 64,28% à affirmer que les élèves utilisent leurs téléphones pour améliorer leur compréhension des cours grâce à des recherches sur internet. C'est ainsi que l'enquêté P1 déclare que : « le téléphone mobile permet à l'enfant d'avoir d'autres informations en complément de celles reçues des professeurs à l'école ». P2, un autre parent, se réjouit en ces termes : « on peut joindre notre enfant en cas de besoin sur son téléphone ». L'enquêté P4 met l'accent sur l'apport des TIC dans le développement personnel des élèves en ces termes : « le téléphone peut contribuer à l'éveil de l'élève à travers des programmes éducatifs adaptés à son âge et la possibilité de faire des recherches plus approfondies sur les cours ».

Par ailleurs, les agents de la vie scolaire pensent que les élèves utilisent leur téléphone mobile plus pour le divertissement que pour les études. C'est pourquoi l'enquêté A3 affirme que : « Certains élèves utilisent leur téléphone mobile pendant les cours des enseignants pour jouer aux jeux électroniques ou se connecter à internet ». Quant à l'enquêté A2, il pense que : « les élèves sont plus intéressés par les réseaux sociaux que par leurs études et cela peut compromettre leur succès scolaire ». L'enquêté A6 renchérit en ces termes : « c'est vrai que le téléphone permet aux élèves de rester en contact avec leurs parents lorsqu'ils sont à l'école. Cependant la possession de cet outil peut influencer la concentration de l'élève ». Il poursuit en expliquant que l'administration a conçu un annuaire téléphonique des parents d'élèves pour pouvoir les joindre en cas de besoin. Il conclut en faisant remarquer qu'un numéro de téléphone est disponible pour que les parents puissent également appeler à l'école, en cas d'urgence.

Quant aux responsables administratifs, ils estiment que les élèves sont plus passionnés par l'usage de leur téléphone mobile que par leurs études. C'est ainsi que l'enquêté Ra1 affirme ce qui suit : « les élèves sont accrochés à leur téléphone mobile de sorte à mettre leurs études au second plan ». Quant à l'enquêté Ra2, il pense que : « les élèves ont développé une dépendance au téléphone mobile. C'est devenu une tendance pour les élèves d'utiliser le téléphone pour le divertissement plutôt que pour les études ». Évoquant les avantages du téléphone mobile, Ra1 déclare que : « le téléphone permet aux élèves de joindre leurs parents en cas de maladie ou de difficulté. Il leur permet également de rester en contact avec leurs pairs. Le téléphone favorise les recherches pour préparer les exposés et compléter les cours ».

2.3. Le téléphone mobile, instrument de cyberintimidation et de harcèlement

L'usage du téléphone mobile n'est pas sans risques inhérents aux phénomènes tels le harcèlement numérique, l'arnaque, le piratage de compte, les conflits sociaux, etc. Le Tableau 4 permet, quoique sommairement, de donner une idée du poids de ces phénomènes en milieu scolaire.

Tableau 4 : Effets du téléphone mobile sur les enquêtés

Effets	Nombre de réponse			Taux		
	Post-primaire	Secondaire	Total	Post-primaire	Secondaire	Total
Arnaque	01	02	03	0,96	03,45	01,85
Piratage de compte	13	28	41	12,5	48,28	25,31
Harcèlement	51	15	66	49,04	25,86	40,74
Chantage	01	00	01	0,96	00	0,62
Conflit entre acteurs	25	05	30	24,04	08,62	18,52
Aucun effet	13	08	21	12,5	13,79	12,96
Total général	104	58	162	100	100	100

Source : données collectées par les auteurs (2025)

L'usage du téléphone mobile présente d'énormes dangers pour les élèves. C'est ainsi que l'enquête Ra1 notifie que « l'usage du téléphone portable joue sur la concentration de l'élève pour réviser et même suivre correctement les cours, ce qui pourrait affecter son rendement scolaire. L'usage du téléphone peut être source de harcèlement... ».

2.4. Le smartphone en milieu scolaire pour un enseignement-apprentissage de qualité

La possibilité de l'introduction du téléphone portable qui a démontré son efficacité opérationnelle dans certains milieux continue d'être un sujet à débat. Le Tableau 6 présente les avis des élèves enquêtés.

Tableau 6 : Avis des élèves enquêtés de l'usage du téléphone en milieu scolaire

Opinions	Nombre de réponse			Pourcentage		
	Post-primaire	Secondaire	Total	Post-primaire	Secondaire	Total
Élèves pour l'usage réfléchi du téléphone mobile à l'école	73	55	128	70,19	94,83	79,01
Élèves non favorables à l'autorisation du téléphone à l'école	31	03	34	29,81	05,17	20,99
Total général	104	58	162	100	100	100

Source : données collectées par les auteurs (2025)

Il ressort que 79,01% de la population scolaire enquêtée souhaitent pouvoir utiliser le téléphone mobile en milieu scolaire. Ils sont favorables à une relecture de l'arrêté ministériel.

Le reste des élèves est favorable à une application de l'arrêté ministériel sur le règlement intérieur des établissements d'enseignement secondaire public et privé portant interdiction et de l'utilisation du téléphone mobile. Pour ce qui est des enseignants interrogés, la plupart restent favorables à l'usage pédagogique du téléphone mobile en milieu scolaire. Ainsi, 75% de ces enseignants souhaitent une relecture du règlement intérieur surtout à son article 34 pour permettre son usage contrôlé.

Concernant la réglementation en vigueur, l'enquête Ra1 pense que : « les textes en vigueur concernant l'interdiction de l'usage du téléphone portable et assimilés sont à appliquer. Pour cela, tout élève qui utilise son téléphone portable dans l'enceinte de l'établissement doit se le voir retiré pour n'être restitué qu'en fin d'année scolaire ». Il renchérit en ces termes : « Le règlement intérieur à son article 34 contient des failles que les élèves exploitent. Le règlement intérieur peut être relu et permettre un usage encadré du téléphone pendant des heures bien définies ». Il faudrait donc se libérer des préjugés relatifs au smartphone, qui ont toujours la peau dure, pour exploiter cette mine d'opportunités qu'offre l'usage efficace de ces outils mobiles en général et du smartphone en particulier.

3. Discussion

À l'issue de la présentation des résultats, nous pouvons retenir que la perception et l'usage du téléphone mobile par les élèves du post-primaire et secondaire se présentent sous trois dimensions : les motifs d'usage du téléphone mobile, les enjeux liés à l'usage du téléphone mobile et la perception des élèves sur la réglementation en vigueur. Le téléphone mobile, grâce à ses multiples fonctionnalités, permet aux élèves de faire des appels, des messages, de se connecter à internet, de faire des recherches, de rester en contact avec les parents et les proches. C'est dans cette perspective que s'inscrit A. Mba Obono (2017, p. 95) lorsqu'elle rapporte le sentiment des parents d'élèves qui considèrent le téléphone mobile « comme un objet rassurant par les parents, le portable est un lien permanent entre eux et l'enfant ». Relatant les conclusions de A. Mian Bi Sehi (2012), A. Mba Obono (2017, p. 96) affirme que l'utilisation du téléphone portable « permet de responsabiliser l'apprenant dans la planification de ses moments d'apprentissage, de favoriser des interactions » entre les différentes parties prenantes et avec le matériel d'apprentissage. Les téléphones portables perdent de leur importance dans le processus des apprentissages scolaires s'ils ne sont pas utilisés à des fins pédagogiques par l'apprenant. Cependant, comme le note à juste titre M. Kadja (2015 cité dans H. J. Sey, 2020, p. 162), « anomie, baisse de niveau, mauvais rapport à l'écrit, tricherie, arnaque, etc. sont les effets négatifs imputables à l'usage abusif du téléphone mobile en milieu scolaire ». C'est au regard de ces multiples dangers que le gouverneur de la région de la Boucle du Mouhoun, dans un communiqué publié le 30 octobre 2024, informait les élèves et les parents d'élèves de l'interdiction de l'utilisation des téléphones dans les établissements de sa région (B. P. Bassinga, 2024). Pour l'autorité régionale, cette mesure vise à réduire les risques d'accident de la circulation routière et à favoriser la concentration des apprenants pendant les cours. Le même communiqué invite également les enseignants à réduire drastiquement le temps de communication pendant les heures de cours. C'est dans la même veine que le règlement intérieur des établissements postprimaires et secondaires (Ministère de l'Éducation nationale et de l'Alphabétisation, 2018), à son article 34, proscrit l'utilisation des téléphones portable en ces termes :



Il est formellement interdit d'utiliser le téléphone portable ou assimilés et accessoires dans l'enceinte de l'établissement sous peine de confiscation, sans préjudices de sanctions. Le matériel confisqué est détenu par l'administration et n'est restitué à l'élève qu'à la fin de l'année scolaire en cours.

En décrivant le mauvais usage de ces appareils mobiles, il ne faudrait pas jeter le bébé avec l'eau du bain comme nous enseignons un adage assez populaire. C'est pourquoi A. Yesssoufou et M. Abissi (2017, p. 691, citant les travaux de A. Boucher 2015) estime que « La téléphonie mobile est très utile et a souvent prouvé sa nécessité en cas d'urgence. La bannir complètement serait probablement une erreur ». A. Obono Mba (2017, p. 102) abonde dans le même sens en déclarant ceci :

Au lieu d'interdire les smartphones en classe comme c'est le cas, il serait plus pertinent pour les autorités éducatives gabonaises de chercher à former les enseignants à leur usage en contexte scolaire, à la fois sur les plans pédagogiques et techniques, et surtout d'en inventer des usages pédagogiques.

M. Deboffe (2015, p. 15) renchérit en concluant que le smartphone peut offrir aux élèves « la possibilité de réviser leur vocabulaire grâce à une application ». Au regard de l'utilité potentielle du téléphone portable ci-dessus relevée, il serait improductif de le proscrire complètement en milieu scolaire. Il serait plus judicieux de considérer les avantages de son utilisation et de travailler à son intégration encadrée dans l'enseignement apprentissage.

Conclusion

La législation scolaire interdit l'usage des appareils mobiles sans distinctions dans les établissements publics et privés de l'enseignement secondaire général et/ou technique au Burkina Faso. Malgré cette interdiction stricte, nous avons constaté la difficulté d'application de la mesure au lycée municipal de Nabitenga. Par ailleurs, les caractères dynamiques et continus de l'usage du téléphone portable en milieu scolaire ont été pris à différents niveaux de conception. Considéré comme un outil ayant des potentialités qui pourraient enrichir le processus de l'enseignement-apprentissage, le smartphone occupe le devant de la scène pédagogique dans certains établissements scolaires. C'est pourquoi, il convient de relire l'article 34 de la réglementation scolaire pour un usage réfléchi afin de réduire considérablement le faible niveau des acquisitions scolaires. Enfin, il n'est cependant pas inutile de rappeler que l'usage du smartphone n'est pas sans conséquences néfastes. Selon nombre d'enquêtés, le téléphone mobile expose les élèves aux harcèlements de diverses formes et aux sanctions scolaires. C'est pourquoi 79,01% des élèves interrogés ont souhaité que l'utilisation du téléphone mobile soit autorisée et encadrée dans le cadre scolaire pour une meilleure expérience d'enseignement apprentissage.

Références bibliographiques

- AMRI Mahdi, 2017, « De l'enseignement traditionnel à l'enseignement numérique : le cas de l'apprentissage mobile ». *Annals of the University of Craiova, psychology-pedagogy*, vol. 37, p. 139-150, https://aucpp.ro/wp-content/uploads/2019/02/AUC_no_37_Amri_pg.-139-150.pdf
- ANADÓN Marta, 2019, « Les méthodes mixtes : implications pour la recherche « dite » qualitative », *Recherches qualitatives*, 38(1), p. 105-123. <https://doi.org/10.7202/1059650ar>

ASSEMBLÉE NATIONALE, 2007, « Loi n° 013-2007/AN du 30 juillet 2007, portant loi d'orientation de l'éducation au Burkina Faso », *Journal officiel du Burkina Faso*.

BASSINGA Babo Pierre, 2024, *Communiqué n°2024-0028/MATM/RBMH/GDDG/CAB*, 27 septembre, Gouvernorat de la Boucle du Mouhoun, Burkina Faso, <https://www.wakatsera.com/burkina-les-telephones-portables-de-type-intelligent-interdits-dans-des-etablissements-scolaires/>.

CIPRIANO Luis et VALENTIN Henin, 2018, *L'influence de feedbacks donnés à l'aide d'un support vidéo sur l'intérêt en situation des élèves dans les sports collectifs en EPS*, Mémoire de master, Haute école pédagogique du canton de Vaud, <https://doi.org/10.22005/BCU.255332>.

DEBOFFE Mathieu, 2015, *Révision de vocabulaire sur smartphone le point de vue des élèves du secondaire II*, Mémoire professionnel de MAS Secondaire II, Haute école pédagogique du canton de Vaud, <https://doi.org/10.22005/BCU.16624>.

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DE LA DÉMOGRAPHIE, 2022, *Rapport du 5e Recensement Générale de la Population et de l'Habitation au Burkina Faso*.

KONE Salifou, 2017, *L'intégration des outils numériques nomades dans l'apprentissage des langues : le cas de lycéens-adolescents maliens*, thèse de doctorat, Université Lumière Lyon 2, <https://theses.hal.science/tel-01842240/document>

LANDA Melina Solari, 2016, « Que représente l'utilisation du téléphone au collège face à la forme scolaire ? ». *6ièmes Rencontres Jeunes Chercheurs en Environnements Informatiques pour l'Apprentissage Humain*, ATIEF, Juin, Montpellier, France. p. 53-58, <https://hal.science/hal-03550832/document#page=54>

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ALPHABÉTISATION, 2018, « Arrêté n°2018-317/MENA/SG portant adoption du règlement intérieur des établissements d'enseignement post-primaire et secondaire », *Journal officiel du Burkina Faso*.

NDAYIMIRIJE Marie-Immaculée et BIGAWA Rachel Nsimire, 2019, « Le téléphone mobile dans l'enseignement-apprentissage de l'anglais au Burundi : un défi, ou une opportunité ? ». *Synergies Afrique des Grands Lacs*, no 8, p. 57-71

OBONO MBA Anasthasie, 2017, « Les smartphones au lycée : quels usages pour quelles compétences ? », *frantice.net*, numéro 14, décembre, p. 91-104, http://www.frantice.net/docannexe/file/1498/8.obono_mba.pdf

ROYANT-PAROLA Sylvie, LONDE Valérie, TRÉHOUT Sophie et HARTLEY Sarah L., 2018, « Nouveaux médias sociaux, nouveaux comportements de sommeil chez les adolescents », *L'Encéphale*, vol. 44, no. 4, p. 321–328, <https://doi.org/10.1016/j.encep.2017.03.009>

SEY Henri Joël, 2020, « Jeunesse Ivoirienne et téléphone mobile dans les milieux éducatifs : de l'éducation aux médias à l'éducation à la responsabilisation » *Communication en Question : Revue scientifique en sciences de l'information et de la communication*, 13, p. 158-179, <https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:0168-ssoar-93582-7>



TAPSOBA Elodie, 2021. *Enjeux des usages et de la perception d'internet sur la scolarité des élèves des lycées et collèges du Burkina Faso*. Thèse de doctorat en Sciences de l'information et de la communication, Université Michel de Montaigne - Bordeaux III, France, 285 p.

TISSERON Serge, 2013, « *Non ! Le téléphone mobile des adolescents n'est pas leur "doudou" !* », Serge Tisseron [blog], 8 janvier [Adolescence, Blog, Nouveaux médias]. [En ligne]. Disponible sur : <https://sergetisseron.com/blog/non-le-telephone-mobile-des/> , consulté le 26 mars 2025

TOE Jean-Marie, 2010, « Milieu scolaire : le téléphone portable, un outil perturbateur », Lefaso.net du 11 mai [en ligne] <https://lefaso.net/spip.php?article36676> page consultée le 23 octobre 2024.

VALENDUC Gérard, 2005, *La technologie, un jeu de société. Au-delà du déterminisme technologique*, Academio Bruylant, coll. « Sciences et Enjeux », Louvain.

YESSOUFOU Akimi et ABISSI Moïse, 2017, « Contribution de l'usage de la téléphonie mobile à l'échec scolaire des élèves au CEG 2 de Savalou », *Revue Scientifique Geste et Voix*, n° 26, p. 688-706, <https://bec.uac.bj/uploads/publication/771c513123c915e1e49116aff8cab3eb.pdf>